



Branle bas de combat !

Chères et chers adhérents,

Ce début d'année est bien perturbé dans notre pays, et pourtant nous vous souhaitons à toutes et tous, très chaleureusement, une année aussi paisible et heureuse que possible, auprès des vôtres, en bonne santé...

En novembre dans notre précédent bulletin, nous vous annoncions que le promoteur du projet éolien préparait une deuxième version à la suite de demandes potentiellement structurantes de la DREAL. C'est chose faite, cette deuxième version a été déposée récemment et est donc en cours d'examen. Le conseil municipal et nous-mêmes, chacun de notre côté, tentons actuellement d'obtenir communication de cette nouvelle version afin de l'analyser.

Le nouveau bureau

Jean-Marc Serve, président, Le Grand Pignat
Patricia Mercader, présidente-adjointe, Métrosc
Pierre Pellet, secrétaire, Le Cluzeau
Auguste Mathevet, trésorier, Vallat
Sylvie Chapuis, Métrosc
Érick Clot, Fauvy
Jérémie Richard, Lagaud
Pascale Serres, Chirollet
Philippe Serres, Chirollet

Dans le même temps, le promoteur est en train d'acheter la maison de Célarier, où se trouve la source du Malbuisson qui alimente en eau tout notre village...

La date de l'enquête publique est toujours inconnue et dépend de l'avis que formulera la DREAL sur cette nouvelle version du projet, mais elle se fait de plus en plus menaçante.

Ce ne sont pas de bonnes nouvelles ! Notre mobilisation est plus que jamais nécessaire, et même il est essentiel de la renforcer. Pour l'heure, nous avons élargi le bureau de l'association, ce qui augmente nettement nos capacités d'action, nous prévoyons une journée autour de l'idée « La Charousse doit rester à la nature » le 7 juillet prochain, et nous écrivons de nouveau aux interlocuteurs institutionnels et politiques susceptibles de soutenir notre action. Si ces actions peuvent sembler modestes, elles sont néanmoins essentielles : la mobilisation paie, comme nous l'expliquons dans l'article suivant.

Donc, rejoignez-nous (votre cotisation est-elle à jour ?), parlez de nous, investissez-vous !
En toute solidarité !

Le président, Jean-Marc Serve

L'éolien peut-il battre de l'aile ?

La lutte paie : sans nos amis de Protégeons Taillard, une trentaine d'éoliennes auraient déjà envahi notre forêt

La « vraie vie » des projets éoliens : pas un long fleuve tranquille !

Le projet Les Ailes de Taillard (Total énergies) menace depuis une dizaine d'années notre forêt. Il concerne de très près les habitants de Vanosc, car il se situe sur des crêtes visibles depuis notre commune, et juste au-dessus du captage du Malbuisson qui alimente en eau tout le village.

L'association Protégeons Taillard lutte depuis le départ avec constance et courage contre l'installation de ces éoliennes. Elle utilise pour cela tous les moyens à sa disposition, surtout des recours en justice, et ceci malgré les tentatives d'intimidation dont elle a fait l'objet dans les années précédentes. Après bien des étapes et des péripéties, deux pourvois en cassation, l'un contre les permis de construire, l'autre contre l'autorisation d'exploiter, ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Nouveauté : le promoteur du projet « Les ailes de Taillard » veut porter de 125m. à 150m. les dix éoliennes prévues, ce qui quasi-doublera la surface palayée par les pales et augmenterait bien sûr les nuisances pour la faune protégée du secteur, et pour les habitants de Burdignes, St Sauveur en Rue, et Vanosc.

Donc, la lutte paie, mais il faut la poursuivre, et tenir bon !

En 2023, on a constaté six incendies d'éoliennes majeurs en France, et Siemens Energy (n°1 européen) a reconnu de graves dysfonctionnements sur ses machines. Par exemple, en mars 2023, le moteur et une pale d'éolienne ont pris feu à Châtenay en Eure-et-Loir. Les pompiers, sur place, n'ont pas pu intervenir en raison de la hauteur, et ont dû mettre en place un périmètre de sécurité et attendre que les pales s'éteignent seules.

Pour plus de détails, notre site page « presse »

Deux décisions importantes en décembre 2023 :

- La Cour d'appel de Nîmes ordonne le démantèlement de 7 éoliennes à Lunas (Hérault). Motif essentiel : 1000 oiseaux tués en 2020 et un aigle royal en 2023.
 - La Cour d'appel de Nantes refuse l'autorisation à un projet à Moltron-sur-Sarthe et St-Christophe-du-Jambet, en raison des risques encourus par les populations de chauve-souris.
- Ces décisions sont un signal fort et pourraient faire jurisprudence.

